



| | | | |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| Titre OPÉRATEUR - DÉPANNÉUR D'ARRONDISSEMENT | Code 609600 | Ancien code 014COZ | Groupe de traitement 1.2 |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------------|

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la surveillance, la réponse d'appel d'urgences ainsi que la conduite de véhicules, d'appareils et d'équipements motorisés nécessitant l'exécution des tâches requises pour régulariser la situation. L'employé doit, s'il y a lieu, déployer toutes les ressources nécessaires sur les lieux de l'événement afin d'assurer à la population toute la sécurité voulue sur les voies publiques et dans les parcs. Le titulaire effectue diverses tâches qui peuvent lui être assignées.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. Il est responsable d'exécuter dans les meilleurs délais et selon les méthodes de travail établies, les différentes tâches qui peuvent lui être assignées. Il peut, selon les besoins opérationnels, être désigné à une affectation particulière. Il doit également veiller au bon fonctionnement du véhicule mis à sa disposition et de le maintenir dans un état de propreté satisfaisant. Le travail est vérifié par un supérieur ou contrôlé au moyen de rapports ou feuilles de route qu'il complète.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Agit comme répondant première ligne pour toutes demandes des services d'urgence et les demandes du public: dans les cas d'accidents, d'incendies, d'inondations et autres événements fortuits pouvant se produire sur les conduites des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sur le mobilier urbain, dans les parcs et les voies publiques;
2. Procède au chargement, transport et déchargement de divers matériaux et équipements nécessaires à différents travaux; fait l'inventaire quotidien de l'équipement et veille à le maintenir en bon état;
3. Installe, en cas de nécessité, des barrières, des cônes, des torches ou tout autre équipement de signalisation visant à dévier la circulation, signaler un danger ou assurer la sécurité. Assure la mise en place de la signalisation réglementaire reliée à la situation;
4. Ramasse les déchets, rebuts, ordures, branches, animaux morts jonchant la voie publique, les trottoirs, les places, les parcs et autres débris à la suite d'accidents ou autres;
5. Fait de l'épandage; du sel, du sable et d'autres abrasifs. Couvre de sable, l'essence, l'huile ou autres substances analogues répandues sur la chaussée; les ramasse, les charge dans son véhicule et nettoie la chaussée;
6. Effectue des travaux de creusage, de remplissage, d'étendage, dénivellement, de foulage de terre, de gravier etc. Pousse et foule les déchets versés dans les dépotoirs de façon à aplanir la surface et les recouvre de terre;
7. Procède à l'inspection et au nettoyage des puisards, des regards d'égouts publics sans pénétrer à l'intérieur de la canalisation; en constate les défauts et l'écoulement. Remplace ou remplace les couvercles de puisards, de chambres de vanne et de regards d'égouts. Voit au bon fonctionnement des puisards pour l'évacuation de l'eau déversée lors d'incendies, de pluies et de fuites d'eau;
8. Lors d'événements majeurs ou de situations d'urgence, contacter le gestionnaire pour déterminer les mesures à prendre et, si nécessaire, selon une liste pré-établie, communiquer avec les intervenants pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des travaux;
9. Procède, au besoin, à la réparation, à l'inspection ainsi qu'à l'entretien des conduites d'eau, des tuyaux de service, des valves du système d'aqueduc et bouches d'incendie; ouvre et ferme les

BC

BC

vannes de conduite pour les entrepreneurs;

10. Effectue, au besoin, des tâches manuelles reliées à l'entretien, la propreté et aux travaux généraux;
11. Se rend sur les lieux où des accidents ont causé le bris de bouches d'incendie, de conduites d'eau, d'égouts, de tuyau de service et du mobilier urbain. Note les circonstances des accidents, l'identité des personnes et des véhicules ou appareils impliqués et fait rapport à son supérieur immédiat;
12. Effectue des travaux saisonniers désignées sur les voies publiques et dans les aires de parcs;
13. S'assure du bon état du véhicule mis à sa disposition et rapporte toute défectuosité à son supérieur, vérifie les niveaux des liquides et en ajoute, au besoin.

Handwritten initials/signature

Handwritten signature

QUALITÉS REQUISES

BONNES CONNAISSANCES :

- des rues de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite et du fonctionnement du véhicule et de l'appareil motorisé concerné, de leur fonctionnement, de leur entretien ordinaire, de leur mécanisme, de leur capacité et de leurs limites;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer;
- de l'inspection, de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Ville et des règlements municipaux s'y rattachant;
- de l'outillage utilisé dans l'exécution des travaux; des procédures de travail en vigueur.

HABILETÉ :

- à se servir de l'outillage approprié;
- à lire des plans et à faire des croquis sommaires;
- à conduire ou opérer l'appareil et le véhicule motorisé concerné et à en tirer le maximum de rendement;
- à rédiger des rapports et à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à prendre des mesures et à effectuer des calculs simples;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- détenir une diplôme d'études secondaires (D.E.S.).
- posséder une carte d'attestation de sécurité générale sur les chantiers de construction ; A.S.P - construction ou A.P.S.A.M. - travaux publics et construction
- posséder les licences valide de chauffeur nécessaires à la conduite des véhicules, appareils et équipements motorisés utilisés.

EXPÉRIENCE :

- quelques années d'expérience permettant de se familiariser avec les diverses tâches relatives aux opérations municipales ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

Sophie Royce

2007

11

07

Jean-Pierre

Jean-Luc

Benoit Gauthier

Jean-Pierre